



N° CPPAP 1126S05878
Juin-Juillet 2025 — N°97

AGIR ENSEMBLE

Journal d'information édité par
l'Union Départementale des syndicats CGT de Loir & Cher

BLOIS PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Bons congés payés et à la rentrée pour la lutte !



Directrice de publication : Christine Bariaud - impression : Numéri'scann - Saint Calais ☎ 06.87.90.51.76

Siège social : Bourse du travail - 35/37 avenue de l'Europe - BP 21004 - 41010 Blois cedex

☎ 02.54.45.48.08

- ud41@cgt.fr

EDITO

Alors que les travailleuses et travailleurs commencent leurs congés payés d'été bien mérités, Bayrou décide de leur déclarer la guerre. Quand le Président Macron annonce encore plus de subsides pour l'économie de guerre dont le budget est déjà à la hausse depuis des années, le premier ministre annonce une année noire pour le monde du travail. Aucune surprise : au lieu d'ouvrir les yeux sur les urgences sociales (salaires, conditions de travail, santé, éducation, climat) le gouvernement choisit de faire payer une nouvelle fois les travailleur-ses, notamment les privé-es d'emploi, et stigmatise les agent-es du service public. Au lieu de mettre à contribution ceux qui sont responsables du déficit, les plus riches et les grandes entreprises qui ont bénéficié de 73 Milliards de baisse d'impôts chaque année et touchent 211 milliards d'aides publiques, le gouvernement fait encore payer l'addition aux travailleuses et aux travailleurs, aux retraité-es et précaires.

Si nous n'organisons pas la riposte, le programme sera notamment :

- année blanche, c'est à dire le gel des pensions des retraité-es, des prestations sociales (aides au logement, allocation adultes handicapé-es, allocations familiales...), des budgets des services publics, des salaires des fonctionnaires et l'augmentation des impôts et de la CSG.
- 2 jours de travail gratuit avec le vol de 2 jours fériés, dont le 8 mai, jour de la victoire contre le l'extrême droite et le nazisme !
- Déremboursements des médicaments et des consultations, notamment pour les malades en affections de longue durée.
- Suppression de 3000 postes de fonctionnaires et de nombreuses agences de l'État, et non-remplacement d'un-e fonctionnaire sur trois.
- Droit donné aux patron-nes de proposer la monétisation de la 5^e semaine de congés payés.

Ce projet de budget est inacceptable. Préparons dès maintenant une forte mobilisation à la rentrée pour ne pas nous laisser voler nos droits !

Christine Bariaud



SOMMAIRE

P.3 - CHAQUE LUTTE COMPTERA !

P.4 - MOIS DES FIERTÉS : LA CGT Y A TOUTE SA PLACE !



P.5 - ADMR 41 : NI NONNES, NI BÉNÉVOLES !



P.6-7- LETTRE OUVERTE DEMANDANT L'OPPOSITION À L'OUVERTURE DE L'ACADÉMIE SAINT LOUIS DE CHALÈS

P.8 - ÉCHOS DE LA PRESSE

CHAQUE LUTTE COMPTERA !

Bayrou nous annonce plus de 43,8 milliards d'économies qu'il justifie par une dette qui serait écrasante et l'indispensable course aux armements nécessitant de militariser l'économie pour produire et intensifier toujours plus le travail des salarié-es.

Depuis des mois, le gouvernement et le patronat soutenus par des médias serviles mènent une campagne intensive pour nous convaincre que nous allons tou-t'es mourir écrasé-es par la dette ou plus rapidement encore sous les bombes russes.

L'objectif et la feuille de route du gouvernement restent les mêmes : enrichir les marchand-es de canons et faire payer aux salarié-es avec ou sans papiers, dans ou hors de l'emploi, les cadeaux fiscaux et sociaux qui engraisent le patronat et créent la dette.

Dans l'incapacité de construire une « Union sacrée » sur la dette et la militarisation de l'économie, le patronat qui a accueilli avec enthousiasme les mesures ultra austéritaires et antisociales proposées pour le budget 2026 compte bien étouffer les luttes sociales et les mobilisations.

Depuis le début de l'année les mobilisations interprofessionnelles sont sans commune mesure avec celles connues contre les 64 ans mais les luttes se sont multipliées. La mobilisation des jeunes, des retraité-es et de nombre de travailleurs et de travailleuses le 1^{er} mai dernier démontre la vitalité des contestations sociales.

Plus de 500 manifestant-es ont dénoncé :

- l'augmentation massive des budgets militaires, militarisation de l'économie et la défense européenne,

- la réduction drastique des budgets sociaux, le démantèlement des services publics et de la sécurité sociale, la chasse aux chômeur-ses et aux étranger-es avec ou sans papiers,
- la multiplication des restructurations avec des milliers de licenciements à la clef et l'intensification du travail pour celles et ceux qui le gardent.

Dans de nombreuses entreprises comme chez Thalès, avec la CGT, les salarié-es revendiquent, se mobilisent et obtiennent des augmentations de salaires pour plus de salaire net pour vivre de son travail et plus de cotisations sociales pour la santé, la protection sociale et nos retraites.

Le 13 mai, les fonctionnaires des trois versants de la Fonction publique étaient mobilisé-es pour les services publics et leurs conditions de travail.

Le 5 juin, la CGT a appelé l'ensemble de ses syndicats, syndiqué-es et les salarié-es à se mobiliser pour les salaires, le maintien des emplois industriels menacés chez DUNCHA et VALEO et pour l'abrogation des 65 ans.

Les travailleuses et les travailleurs de BOSH se sont mobilisé-es par la grève ce 5 juin pour dénoncer la mise en vente de la boîte après avoir supprimé 50 postes de travail par une rupture conventionnelle collective qui n'avait qu'un objectif : mieux vendre l'outil de travail des salarié-es au prix de leur santé et de leur emploi.

La période estivale doit nous permettre de nous renforcer pour organiser dès septembre la riposte sociale la plus forte et massive possible sur nos lieux de travail.

Conventionnel
22 références de thés et d'infusions de grande qualité

Boissons froides
3 boissons glacées savoureuses :
Vous allez adorer notre Thé Vert Glacé Citron et fines écorces, notre Infusion Glacée aux fruits des Bois et celle aux fruits des tropiques

Vrac qualité Premium
Une sélection de 17 variétés de thés et d'infusions en sachet Eco-Recharge

Produits BIO et Eco-Responsable
12 références de thés et d'infusions de haute qualité et 100 % BIO

Cher consomm-acteur et consomm-actrice,
Merci sincèrement pour votre commande ; vous devriez être ravi(e) de vos produits.
1336, c'est avant tout une belle histoire d'Hommes et de Femmes de courage et de détermination qui ont lutté 1336 jours pour conserver un savoir-faire et leurs emplois sur le territoire français.
Notre philosophie, est de mettre en avant la qualité, le goût et l'humain avant le profit.
1336 se compose de quatre gammes de thés, infusions et boissons froides élaborés à partir d'ingrédients naturels et sans le moindre arôme artificiel !
Nos produits sont conditionnés en France, au cœur de la Provence.

Notre coopérative privilégie la qualité et se donne comme mission de favoriser les circuits courts et les emballages Eco-Responsables.
Choisissez la qualité en dégustant nos thés et infusions 1336.

Scannez ce lien et rendez-vous sur 1336.fr !

MOIS DES FIERTÉS : LA CGT Y A TOUTE SA PLACE



L'IDAHOBIT est la journée mondiale de lutte contre les discriminations en direction des personnes LGBTQIA+. Elle commémore la décision de l'OMS du 17 mai 1990, de retirer l'homosexualité de la liste des maladies mentales. Cette journée a aussi pour objet de

dénoncer les discriminations à l'encontre des personnes LGBTQIA+ et de revendiquer l'égalité de droits. Elle ouvre la plupart des marches et des mois des Fiertés.

L'homosexualité est toujours criminalisée dans 65 Etats et elle est passible de la peine de mort dans 12 pays. Dans plusieurs endroits du monde, les droits acquis sont en recul. Au Royaume-Uni, la Cour suprême vient de décider que la définition légale d'une femme repose sur son sexe biologique, ce qui remet en cause le droit fondamental à l'autodétermination de genre. Aux Etats-Unis, Trump interdit des termes liés au genre et aux LGBTQIA+, supprime les mesures pour la diversité des droits LGBTQIA+ et veut interdire aux entreprises européennes toute discrimination positive ou promotion de la diversité. Les atteintes aux droits des personnes LGBTQIA+ ont également lieu en Hongrie, Slovaquie, Géorgie, Russie, Irak...

En France, la situation aussi est préoccupante. En 2023, les actes anti-LGBTQIA+ ont augmenté de 13 points. Le monde du travail n'est pas en reste. Selon le baromètre 2024 LGBTQIA+ de l'Autre Cercle, les expressions LGBTQIAphobes ainsi que les discriminations et niveaux d'agression persistent :

- ⇒ 3 employé-es LGBTQIA+/10 déclarent avoir été victimes d'au moins une agression sur leur lieu de travail ;
- ⇒ 1 employé-e LGBTQIA+/2 a déjà entendu des expressions LGBTQIAphobes au travail contre 39% des employé-es non concernés.

- ⇒ 1 employé-e LGBTQIA+ sur 4 déclare avoir été victime de discrimination de la part de sa direction
- ⇒ 1 % des personnes trans et non-binaires optent pour un coming-out partiel ou sélectif au travail, souvent par crainte de rejet, de discrimination ou d'harcèlement.
- ⇒ 48 % ne peuvent pas utiliser les pronoms de leur choix dans leur environnement professionnel.
- ⇒ 1 personne trans ou non-binaire sur 8 relate avoir déjà quitté un emploi à cause de discriminations.

Depuis près de 30 ans, la CGT s'organise pour faire reculer les discriminations et conquérir l'égalité des droits au travail pour les personnes LGBTQIA+. Car si des avancées législatives ont été obtenues, la réalité du monde du travail reste souvent marquée par des inégalités, des violences, du silence ou de l'invisibilisation. La CGT revendique une société et un monde du travail inclusif-ves, où chacune et chacun peut vivre et travailler librement, sans crainte ni discrimination.

Parce que l'égalité n'est pas un supplément d'âme, mais un combat syndical de premier plan, la CGT invite toutes ses organisations et militant-es à se former, à débattre et à agir pour garantir les droits de toutes et tous, sans exception. C'est pourquoi elle participe depuis des années, et 3 ans à Blois, aux marches des fiertés et qu'elle porte haut et fort ses revendications sur l'égalité dans tous les espaces de travail et toutes les conventions collectives.



Guide syndical « Lutter contre les discriminations LGBTQIA+ au travail »

Plateforme 2024 du Collectif éducation contre les LGBTIphobies en milieu scolaire et universitaire



ADMR 41 : NI NONNES NI BÉNÉVOLES !

Le 1^{er} avril dernier, devant le Tribunal Judiciaire de Blois se tenait le procès correctionnel de plusieurs associations ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) du Loir et Cher et de la Fédération des associations ADMR 41 pour avoir minoré et dissimulé des milliers d'heures de déplacements professionnels effectués par leurs salariées Aides à Domicile et Auxiliaire de Vie intervenant au domicile des personnes âgées.

Durant ce procès initié par la procureure de la république de Blois à l'issue de plusieurs années d'enquête de l'inspection du travail et de la police, les travailleuses de l'ADMR 41, parties civiles au procès, ont décrit leur travail essentiel pour les personnes âgées, leurs faibles salaires, leur précarité et les heures de déplacements non payées.

A la sortie de l'audience, les travailleuses, camarades de travail, militantes syndicales, ainsi que les organisations de la CGT (Union Départementale, Fédération des organismes sociaux, Union Locale de Blois) et leur avocate étaient satisfaites des débats. Les associations employeuses et la Fédération ADMR 41, incapables de s'expliquer face aux questions des juges et du procureur, ont été mises en grande difficulté.

Mais le 10 juin, devant des aides à domiciles et des auxiliaires de vie, la CGT 41 et plusieurs inspecteurs et inspectrices du travail interloqué·es représentant le service d'inspection du travail, le président prononçait la relaxe totale des associations et de la Fédération ADMR 41 des poursuites pour travail dissimulé.

La motivation du tribunal est la suivante : l'ADMR 41 se serait conformée aux dispositions de la convention collective, « négociée par les partenaires sociaux », en refusant de payer les heures de déplacements entre deux « séquences de travail » (interventions) « successives » mais non « consécutives » séparées de plus de 30 minutes. Ce temps de déplacement et les frais afférents peuvent être reconstitués et payés à la condition que l'organisme financeur (le Conseil Départemental) accepte de payer. Le

président du tribunal rappelle que le Conseil Départemental de Loir et Cher refuse de financer ces temps de déplacement, « *par conséquent les employeurs poursuivies n'ont pas commis d'infraction* ».

Cette décision occulte les constats de l'inspection du travail et l'enquête dirigée par le ministère public qui établissent la minoration systématique des temps de déplacements professionnels entre les séquences consécutives c'est-à-dire séparées de moins de 30 minutes selon la Fédération ADMR elle-même.

La décision du tribunal est clairement politique en ce qu'elle soumet les droits des salariées à la décision du Conseil Départemental pour rendre inopérant le code du travail au secteur de l'aide à domicile.

Les travailleuses de l'aide à domicile sont des professionnelles, qualifiées, essentielles à notre société : elles ne doivent pas sacrifier leur vie, la reconnaissance de leur métier parce qu'elles sont des femmes. Ni nonnes ni bénévoles, les aides à domicile veulent pouvoir vivre dignement et non survivre !

Elles doivent avoir les mêmes droits, gagnés par les luttes et reconnus par le code du travail, que les autres travailleurs et travailleuses.

L'ensemble des organisations de la CGT a fait immédiatement appel avant que le procureur de la république lui-même n'interjette appel pour le ministère public à l'origine des poursuites pénales.

Alors qu'Ana Fernandes, secrétaire du syndicat CGT ADMR 41, se bat pour être réintégrée à son poste après le recours de l'ADMR contre la décision de refus de licenciement par l'inspection du travail, la lutte des travailleuses continue au travail et devant la justice !



LETTRE OUVERTE DEMANDANT L'OPPOSITION À L'OUVERTURE DE L'ACADÉMIE SAINT LOUIS DE CHALÈS

Monsieur le Recteur de l'académie d'Orléans-Tours,
Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher,
Monsieur le Procureur de la République de Blois,

Dans quelques jours, vous aurez à prendre une décision concernant le projet d'ouverture de l'académie Saint Louis située à Nouan-le-Fuzelier.

Dès que ce projet a été connu, nous avons largement alerté sur le danger que représenterait l'ouverture de cette pseudo école.

Se revendiquant clairement de l'éducation intégrale, les promoteurs des académies Saint Louis assument s'intégrer pleinement dans la charte de l'éducation intégrale du réseau Saint Joseph éducation. Fondée sur les valeurs traditionalistes de la religion catholique, sa rédaction s'enveloppe des apparences de la légalité et fait mine de s'intégrer dans les principes républicains. Pourtant cette illusion ne résiste pas à l'analyse de ce qui y est écrit, pas plus qu'elle ne résiste aux propos, parfois outranciers, de ses promoteurs ou rédacteurs dans la presse.

À titre d'exemple, les propos de François Xavier Clément, « directeur scientifique » du réseau Saint Joseph éducation, tenus à l'occasion d'une interview au journal en ligne Breizh-info, sont édifiants. Sa théorie complotiste concernant la construction des programmes d'enseignement, notamment de SVT, qui seraient imprégnés de la prétendue « idéologie du Gender », dévoile en fait l'homophobie et la transphobie dont il fait preuve ici. La suite de l'entretien révèle des propos encore plus graves : « On s'est progressivement installé dans une tyrannie républicaine et nous réagissons trop rarement aux évolutions législatives qui remettent en cause le droit naturel (...) ». Ainsi il y aurait donc des lois supérieures à celles de la République. Cette assertion démontre l'idéologie anti-républicaine qui sous-tend le projet d'éducation intégrale et éclaire la rédaction de la charte.

Un deuxième exemple illustre le projet réel des académies Saint Louis. Du 20 au 24 août, l'association Transmissio organise au domaine de Chalès des « vacances en famille avec le bon Dieu ». Le programme propose entre autres des conférences dont deux attirent particulièrement l'attention : « la loi naturelle au défi de la laïcité », prévue le jeudi 21 août, et « le piège de la laïcité », prévue le samedi 23 août. Encore une fois, la tenue de ces conférences met en lumière la nature du projet éducatif qui sera mis en place dans cet établissement. Précisons que tous les soutiens liés à

cette initiative sont des organisations catholiques traditionalistes voire intégristes, toutes liées à la mouvance d'extrême droite.

Ces éléments éclairent la lecture de la charte de l'éducation intégrale et la nature du projet intrinsèque à l'académie Saint Louis. Cette charte qui « constitue le socle du projet éducatif de tous les établissements » doit être lue à l'aune de ces déclarations et de ces événements organisés au domaine de Chalès.

« Chaque enfant reçoit sa dignité de Dieu ». Ce principe affirmé dès le début de la charte marque un attachement profond dans une religion chrétienne. Il n'est pas répréhensible en soi, mais doit se soumettre aux Lois et règlements de la République, même pour un établissement privé hors contrat.

**6 000 000,
c'est un
joli chiffre.
Pas un numéro.**



À l'aube de nos 65 ans, nous avons franchi le cap des 6 millions de sociétaires. C'est à Nolwenn S., notre nouveau sociétaire, que nous le devons. Merci à lui, mais aussi à nos 5 999 999 autres sociétaires d'avoir choisi la Macif : un modèle sans actionnaires, avec des prix justes et un service client toujours à vos côtés. Pour nous, vous ne serez jamais un simple numéro.



La Macif,
c'est vous.



* Étude OpinionWay - 1005 répondants - Janvier 2024 - Catégorie compagnies d'assurance.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

LETTRE OUVERTE DEMANDANT L'OPPOSITION À L'OUVERTURE DE L'ACADÉMIE SAINT LOUIS DE CHALÈS

Or force est de constater, à la lecture de la suite que ce n'est pas le cas. Ainsi la liberté de conscience, principe fondamental dont l'obligation incombe aussi aux établissements privés hors contrat, n'est pas garantie par la charte de l'éducation intégrale. En effet, la seule liberté reconnue est celle « de croire et de vivre sa foi ». L'éducation reçue doit permettre aux enfants « de se déterminer librement à suivre le Christ ».

Aucune autre option spirituelle n'est envisagée, la liberté de conscience n'existe tout simplement pas. Le terme « laïcité » n'apparaît à aucun moment, ce qui n'est pas étonnant, vu les thèmes des conférences cités plus haut.

Quant à l'égalité filles-garçons ou femmes-hommes, tout comme l'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité, les parties consacrées à ces sujets sont tout simplement affligeantes et très loin, là encore, du minimum qu'on est en droit d'attendre d'un établissement se prétendant scolaire. Le paragraphe « mixité et unité dans l'éducation du masculin et du féminin », lu à la lumière des déclarations de François Xavier

Clément est édifiant. Dans le détail : « Chaque enfant sera accueilli dans l'ordre naturel de son identité sexuelle », « les enfants seront éduqués en cohérence avec leur masculinité ou leur féminité », « (...) les enfants du réseau Saint Joseph éducation seront accompagnés pour éviter, autant que possible, les souffrances liées aux troubles de genre ». Tout ceci est en cohérence avec les propos sur la prétendue « idéologie du Gender » évoquée plus haut. Faut-il en conclure que les thérapies de conversion ne sont pas condamnées par les académies Saint Louis ?

Un autre élément qui nécessite qu'on s'y attarde est le fonctionnement prévu en capitainerie. Cela consiste à faire encadrer les élèves les plus jeunes par les plus anciens, officiellement pour faciliter l'esprit de responsabilité. C'est justement ce type de fonctionnement qui avait été mis en cause par le rapport d'inspection de 1995 concernant l'institution Notre-Dame de Bétharram, pour les violences qu'il générerait.

Malgré l'existence d'une charte de protection des mineurs, dont le contenu est par ailleurs à l'avenant de la charte de l'éducation intégrale, il y a fort à parier que les mêmes causes produisent les mêmes effets.

Tous ces éléments mis bout à bout construisent un système dans lequel la protection des élèves inscrits dans cet établissement ne sera pas assurée. Le non-respect des principes républicains, la remise en cause des minorités de genre et de l'égalité femmes/hommes, les risques de violences qui ne sont pas écartés doivent conduire à appliquer le principe de précaution et à s'opposer à l'ouverture de cet établissement, au nom de la protection de la jeunesse.

Il existe au moins deux autres motifs d'opposition à l'ouverture de cet établissement. Pour cela, il faut regarder du côté des financiers du projet. L'un d'entre eux est Pierre Édouard Stérin, fugueur fiscal, dont les révélations par la presse ont permis de mettre sur la place publique son ambition politique : faire gagner les partis d'extrême droite ; en clair, peser sur les scrutins électoraux. L'une des modalités pour arriver, d'une part à diffuser les idées, et d'autre part à former les futurs cadres politiques de l'extrême droite est de financer des écoles. C'est tout l'objet des écoles « excellence ruralité » et de l'académie Saint Louis. Le risque d'endoctrinement des élèves y est donc assuré et il faut prendre cet établissement pour ce qu'il est : non pas un établissement scolaire, mais une académie politique au service d'une idéologie. C'est là un autre motif d'opposition à son ouverture.

Enfin, le choix assumé de P.E. Stérin de peser sur le processus électoral en mettant à disposition sa fortune porte une atteinte grave à un intérêt fondamental de la Nation : la démocratie.

Monsieur le Recteur, Monsieur le Préfet, Monsieur le Procureur de la République, vous avez le pouvoir de vous opposer à l'ouverture de cet établissement, chacun dans le domaine qui est le vôtre. Cette académie est la première annoncée d'un réseau qui a vocation à s'étendre sur l'ensemble du territoire. Au nom de la protection de la jeunesse et du caractère non scolaire de cet établissement, au nom du respect des principes fondamentaux de notre République, au nom des intérêts fondamentaux de la Nation, nous vous demandons de vous opposer à l'ouverture de l'académie Saint Louis, conformément aux articles L111-1, L441-1 et L442-2 du code de l'éducation.

Soyez assurés, Monsieur le Recteur, Monsieur le Préfet, Monsieur le Procureur, de notre attachement profond et sincère aux principes démocratiques et républicains.

Premières organisations signataires :

FSU 41, UD CGT 41, UNSA éducation 41, Sud éducation 41, CFDT académie Orléans-Tours, SNESFSU 41, SNEP-FSU 41, SNUEP-FSU 41, SNASUB-FSU 41, FSU-SNUipp 41, CGT Educ'action 41, SE UNSA 41, Union Locale CGT Romorantin, Syndicat CGT du Centre Hospitalier Simone Veil de Blois, FSU 36, Parti Socialiste 41, Les Écologistes 41, PCF 41, NPA 41, La France Insoumise Loir-et-Cher, Place Publique 41, MJS 41, MJCF 41, Place Publique Centre-Val de Loire, Les Écologistes région Centre-Val de Loire, FCPE 41, Ligue de l'enseignement 41, Ligue des Droits de l'Homme – section de Blois-Loir-et-Cher, Coopération des luttes locales Centre, Collectif des droits des femmes 41, Comité SOS Racisme Blois, Association Romocitoyenne, Planning familial 41, Collectif catholique P.A.I.X - Pour un Accueil Inconditionnel dans l'Église, ATTAC 45.



Environ 300 manifestants en Loir-et-Cher pour réclamer l'abrogation de la réforme des retraites

La mobilisation, à l'appel de la CGT, contre la réforme des retraites et l'austérité a réuni au total environ 300 personnes en Loir-et-Cher. À Blois, deux mouvements se sont rejoints. Dès le matin, ce jeudi 5 juin, ils étaient une vingtaine à Romorantin, et plus de 160 à Vendôme où la mise en vente du site de l'entreprise Bosch suscite l'inquiétude. En début d'après-midi, c'est à Blois que 130 personnes se sont réunies, à l'appel de la CGT, « pour nos salaires, nos conditions de travail, nos emplois et nos retraites », détaillait l'union départementale de Loir-et-Cher.

Soit un peu plus de 300 personnes au total en Loir-et-Cher. Un nombre « un peu décevant, mais qui s'explique par la période pas vraiment favorable aux mobilisations grand public, et le temps maussade... mais ce qui compte aujourd'hui est de remobiliser nos bases, et c'est le cas avec des représentations syndicales de tous les domaines : santé, énergie, équipement, fonction publique, éducation, finances publiques, etc. », détaillait d'ailleurs Didier Calvo, secrétaire général de l'UD CGT41 devant la préfecture.

Un peu avant, c'est devant la fédération ADMR (Aide à domicile en milieu rural) qu'une quarantaine de personnes se sont retrouvées. « Pour revendiquer plus de salaire, nous voulons être payées pour pouvoir vivre, on ne veut plus entendre parler du Smic », résumait l'une des aides à domicile. « Salaires de misère = vie de galère », signalait la banderole, alors qu'Ana Fernandes, secrétaire générale CGT ADMR de Loir-et-Cher, a rappelé une nouvelle fois leurs revendications « pour de meilleures indemnités kilométriques, on ne veut plus payer pour travailler... un combat que nous menons depuis longtemps, mais nous sommes encore les invisibles dans cette société alors qu'on est essentielles dans un monde où le

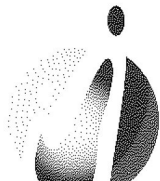
maintien à domicile de plus en plus âgé est incontournable. » Avant de retrouver la mobilisation devant la préfecture. Où l'adoption, le matin même par l'Assemblée nationale, d'un texte demandant l'abrogation de la réforme des retraites était commentée : « Cette résolution déposée par le groupe GDR (gauche démocrate et républicaine) est passée très majoritairement... mais reste symbolique. Et la Macronie n'était pas là pour voter alors que le gouvernement doit entendre la majorité nationale », appuie Christine Bariaud, membre du secrétariat de la CGT41.

« Salaires, emplois, retraites : même combat ! »

Le syndicat réclame l'abrogation de la réforme des retraites, mais va plus loin : « Nous voulons la retraite à 60 ans, pour ne pas mourir au travail ! D'autant plus que l'on sait comment trouver l'argent, notre syndicat a calculé et fait des propositions lors du conclave. Après, les choix politiques passent par la capitalisation ! »

L'occasion de revenir sur l'austérité, la défense des services publics ou encore l'emploi. « Notamment en Loir-et-Cher, où c'est à bas bruit que des postes sont supprimés... Valeo, Duncha, Bosh sont des exemples parmi d'autres entreprises sous-traitantes », énonce encore Didier Calvo. Qui rappelle que tous les secteurs sont concernés.

À l'exemple de la santé, où une quinzaine de représentants ont rejoint la mobilisation blésoise. « Nous avons une difficulté à mobiliser davantage car nous sommes dans un système où l'on est assigné à assurer un service minimum pour soigner les gens. Et en ce moment, l'effectif minimum est celui de base ! Pourtant, il est important de reconquérir des conditions de travail dignes. Nous voulons faire reconnaître que nous avons des métiers pénibles », ponctue Barbara Beauvoir, secrétaire générale de l'Union santé départementale CGT. Résumant la mobilisation du jour : « Salaires, emplois, retraites : même combat ! »



Mutuale

la Mutualité Française



Vous choisissez, nous nous adaptons !

→ GAMME INDIVIDUELLE

Des garanties adaptées à vos besoins*

→ CONTRAT ENTREPRISE

Des offres standard ou sur-mesure pour chaque entreprise

→ TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Des offres adaptées à votre activité

→ AGENTS TERRITORIAUX ET HOSPITALIERS

Des garanties adaptées à votre statut professionnel*

Nous prenons soin de votre santé et de vos biens !



PRÉVOYANCE* et IARD*

de votre région :

→ Blois 26 avenue de Verdun

→ Romorantin 4 rue de la Tour

→ Blois Centre 12 rue du Commerce

→ Tours 13-15 rue Marceau

→ Bourges 11 av. du 11 Novembre 1918

→ Vendôme 43 rue du Change

SIÈGE SOCIAL : 6 rue Galilée - Parc A10 sud - 41260 La Chaussée-St-Victor

www.mutuale.fr

JOINDRE UN CONSEILLER

 02 54 56 41 41

Régie par le code de la mutualité, soumise aux dispositions du livre II de ce même code et immatriculée sous le numéro SIREN 775 369 887. * Voir conditions en agence.